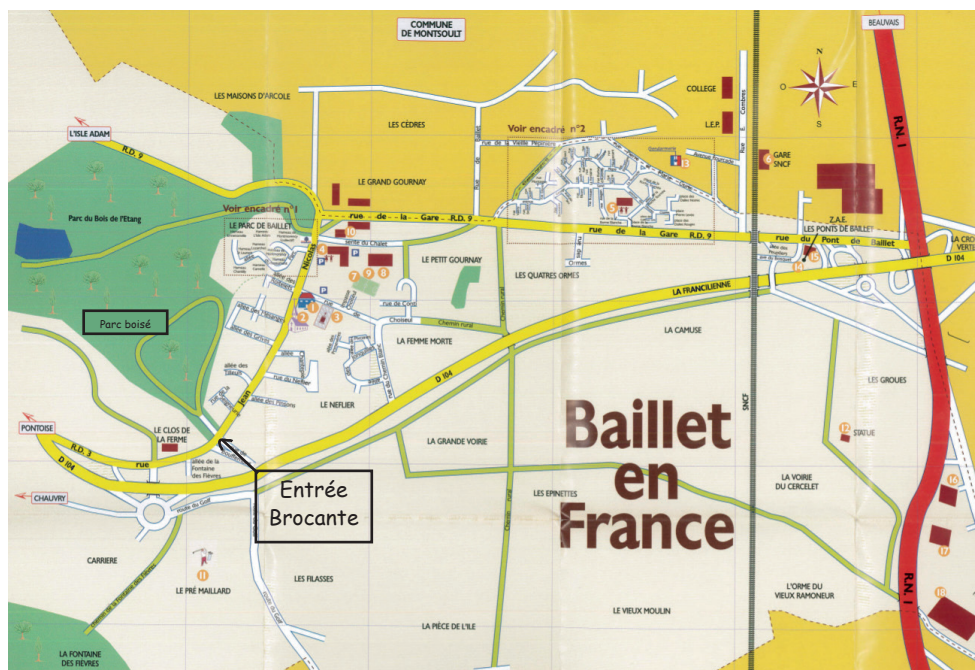


Comment se rendre à la Brocante Dimanche 1^{er} mai 2016

Baillet en France est située à 25 km au nord de Paris, au croisement de la D301 (ex RN1) et de la D104 (ex RN104), à mi-distance entre Roissy Charles-de-Gaulle et Cergy-Pontoise.

La commune est limitrophe de Moisselles, Attainville, Bouffémont, Chauvry et Montsoul. Par le train, Baillet en France est à 30 min de la gare du Nord. Prendre la direction Luzarches ou Persan-Beaumont et descendre en gare de Montsoul-Maffliers.



BROCANTE

Dimanche 1^{er} mai 2016
Parc boisé de Baillet en France
«Carrefour rue de Bouffémont»



Réservation des emplacements en mairie
du 12 mars au 29 avril 2016
les samedis de 10h00 à 12h30

Renseignements en mairie : 1, rue Jean Nicolas
01 34 69 82 64

Brocante 2016 Demande d'autorisation de vente

Je soussigné(e), M., Mme, _____ Prénom : _____

ou raison sociale _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Téléphone : ____/____/____/____/____ Email : _____@_____

- certifie avoir lu le règlement ci-contre.

- sollicite l'autorisation de Madame le Maire de Baillet en France de participer en qualité d'exposant à la brocante du 1^{er} mai 2016 organisée par la Municipalité et d'utiliser pour cette journée le domaine public dans le périmètre prévu à cet effet.

- déclare avoir pris connaissance du règlement de la brocante, déchargeant par là même la Municipalité de Baillet en France de toute responsabilité pénale, civile ou administrative, quant à sa participation.

- s'engage à ne pas enfreindre les interdictions et à ne pas céder cette autorisation qui lui est consentie à titre personnel et individuel.

Location d'un emplacement de 5 mètres minimum, avec possibilité d'extension par tranche de 2,5 m :

- 1 véhicule = 5 m
- 1 véhicule + 1 remorque = 7,5 m
- 1 fourgon = 7,5 m
- 1 fourgon + 1 remorque = 10 m

Au tarif de :

- 25 € l'emplacement de 5,0 m (pour les habitants de Baillet en France)
- 15 € l'emplacement supplémentaire de 2,5 m (Baillet en France)
- 35 € l'emplacement de 5,0 m (pour les exposants hors commune)
- 20 € l'emplacement supplémentaire de 2,5 m (hors commune)
- 60 € l'emplacement de 5,0 m (pour les professionnels)
- 30 € l'emplacement supplémentaire de 2,5 m (pour les professionnels)

Important : supplément de 10 € pour toute inscription le jour de la brocante
impossible de ressortir votre véhicule une fois votre matériel déchargé

Demande de réservation

_____ emplacement(s) de 5 m

_____ emplacement(s) supplémentaires de 2,5 m

Impossible de ressortir votre véhicule une fois votre matériel déchargé

Type de voiture : _____ Marque : _____

Ci-joint chèque de : _____ (libellé à l'ordre du Trésor Public)

CNI/Passport n° _____ délivré(e) le ____/____/____ à _____

Pour les professionnels : joindre photocopie du KBIS ou de la carte professionnelle

Fait à Baillet en France le ____/____/2016 Signature : _____

Demande à retourner en Mairie de Baillet en France (joindre une enveloppe timbrée)

Brocante de Baillet en France Dimanche 1^{er} mai 2016

LES DOUZE COMMANDEMENTS
(A lire attentivement et à conserver)

Particulier, vous avez le droit de participer en qualité d'exposant... la loi vous y autorise, mais attention, vous devez :

- 1) Vous inscrire auprès de la Municipalité de Baillet en France
- 2) Obtenir de Mme le Maire une autorisation individuelle et nominative (non valable pour les groupes)
- 3) Ne vendre que des objets usagés vous appartenant
- 4) Faire la liste des objets à vendre et indiquer le prix de chaque article (mesure légale exigée pour la défense des consommateurs)
- 5) Ne pas avoir acheté ces articles pour la revente (ce serait faire acte de commerce et vous ne pourriez plus alors être considéré comme particulier)
- 6) Prendre connaissance de l'arrêté municipal et s'y conformer (ainsi qu'au règlement de cette manifestation)
- 7) Se soumettre avec bonne humeur aux contrôles éventuels de la Gendarmerie qui œuvre pour la sécurité de tous
- 8) Respecter l'environnement et la commune qui vous accueille
- 9) Respecter le code de la route pour le stationnement
- 10) Pièce d'identité obligatoire
- 11) Tout emplacement non occupé à 9h00 sera perdu et non remboursé
- 12) **Obligation** : le jour de votre inscription, bien préciser la longueur de votre véhicule avec/ sans une remorque

La Municipalité de Baillet en France décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration de matériel ou d'objets en vente.

Ouverture aux exposants à partir de 6h30

Stand de restauration interdit, réservé aux organisateurs



**Impossible de ressortir votre véhicule
une fois votre matériel déchargé**



Tout contrevenant sera expulsé immédiatement

(Ne pas jeter sur la voie publique)